



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6
Bid Fax: (780) 497-3510

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6

Title - Sujet Personal Hygiene Products	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0127-18BM07/A	Date 2018-09-14
Client Reference No. - N° de référence du client W0127-18BM07	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$EDM-100-11459
File No. - N° de dossier EDM-8-41042 (100)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-10-29	
Time Zone Fuseau horaire Mountain Daylight Saving Time MDT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Fisher, Drew	Buyer Id - Id de l'acheteur edm100
Telephone No. - N° de téléphone (780)901-4270 ()	FAX No. - N° de FAX (780)497-3510
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE EDMONTON GARRISON STN FORCES P.O.BOX 10500 EDMONTON Alberta T5J4J5 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	4
2.4 LOIS APPLICABLES.....	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	8
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	8
A. OFFRE À COMMANDES.....	8
6.1 OFFRE.....	8
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	8
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES.....	9
6.5 RESPONSABLES.....	9
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	10
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE.....	10
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	11
6.9 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	11
6.10 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
6.11 LOIS APPLICABLES.....	12
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	12
6.1 ÉNONCÉ DES BESOIN	12
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	12
6.3 DURÉE DU CONTRAT.....	12
6.4 PAIEMENT	12
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	13
6.6 ASSURANCES OU EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	13
6.7 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i>	13
ANNEXE « A »	14
ÉNONCÉ DES <i>BESOIN</i>	14

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-18BM07/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-18BM07

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41042

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM100
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »	16
BASE DE PAIEMENT	16
ANNEXE « C » RAPPORT DE L'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES.....	26
ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	267
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	27

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin la Base de paiement, les instruments de paiement électronique.

1.2 Sommaire

Le besoin est décrit en détail à l'Annexe A.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2018-05-22) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la DOC. Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton/AB
T5J 1S6

ROReceptionSoumissions.WRBidReceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca Aucune soumission ou offre transmise directement à cette adresse de courriel ne sera acceptée. Le présent courriel vise simplement à ouvrir une conversation Connexion postale, conformément aux instructions uniformisées.
(780) 497-3510

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins (10) dix jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

- Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2006 incorporées par référence. Les offrants doivent soumettre leur offre dans une transmission unique. Le service Connexion postal a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission, jusqu'à un maximum de 1 Go par document.
- Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique
Section II : Offre financière
Section III : Attestations

- Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (une copie papier);
Section II : offre financière (une copie papier);
Section III: attestations (une copie papier).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-16), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation.

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Le besoin est décrit en détail à l'Annexe A.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Calcul du prix de l'offre

a) Le prix offert total sera calculé selon la méthode suivante: Les prix unitaire indiqués pour chaque article et chaque année sera multipliés par la quantité estimative et additionnées pour obtenir un prix total par article. Les prix totaux par article seront additionnées pour déterminer le prix de l'offre totale.

Clause du Guide des CCUA [M0220T](#) (2016-01-28), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection

Clause du *Guide des CCUA* M0069T (2007-05-25), Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2020

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire 2 , Périodes de 1 an aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 5 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.4.3 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Drew Fisher
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-18BM07/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-18BM07

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41042

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM100
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Direction : Région de l'Ouest
Adresse : Place ATB Nord, 5^e étage, 10025 avenue Jasper
Edmonton AB T5J 1S6

Téléphone : 780-901-4270
Télécopieur : 780-497-3510
Courriel : drew.fisher@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :
ministère de la Défense Nationale (MDN) Alberta délégué des représentants

6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et

services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.

2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :

- PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
- PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
- PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
- PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :

- le numéro de l'offre à commandes;
- l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
- la description et le prix unitaire de chaque article;
- la valeur totale de la commande subséquente;
- le point de livraison;
- la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40,000.00 \$ (taxes applicables incluses).

6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2018-06-21), Conditions générales – Biens (complexité moyenne)
- e) Conditions générales - biens (complexité moyenne) (2016-04-04) 2010A
- f) l'Annexe « A », Énoncé des Besoin
- g) l'Annexe « B », Base de paiement
- h) l'Annexe « C », Rapport D'utilisation de l'offre à commandes;

6.10 Attestations et renseignements supplémentaires

6.10.1 Conformité

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-18BM07/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-18BM07

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41042

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM100
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.11 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Énoncé des Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Période du contrat

Les travaux doivent être réalisés durant la période du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2020

6.3.2 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe B - Base de paiement, selon un montant total de _____ \$ (Prix à déterminer sur appel-up). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2017-08-17), Limite de prix

6.4.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.4.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.5 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6.6 Exigences en matière d'assurance

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* [A9039C](#) (2008-05-12), Récupération

Clause du *Guide des CCUA* [A9062C](#) (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

Clause du *Guide des CCUA* [A9006C](#) (2012-07-16), Contrat de défense

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES BESOIN

1. Énoncé du besoin

Le ministère de la Défense nationale (MDN) souhaite établir une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) de deux ans, avec deux périodes optionnelles d'une année chacune, en vue de l'approvisionnement, de la livraison et du déchargement de différents produits d'hygiène personnelle, en fonction de la demande et des besoins, à différents emplacements du Ministère dans la région de l'Ouest. Lors d'exercices ou d'opérations nationales d'envergure, le fournisseur doit être en mesure de livrer des quantités importantes de produits dans des délais serrés, avec des commandes en souffrance minimales. Tous les emballages individuels doivent pouvoir se transporter dans les poches ou les sacs à dos, sans fuites.

2. Bureaux demandeurs/adresses de facturation

Seuls les bureaux suivants sont autorisés à effectuer des commandes subséquentes à l'offre à commandes. Toutes les factures doivent être envoyées au bureau qui a effectué la commande.

A. Garrison Wainwright

OAP Sout Log Svc tech GS 3 Div C
Bât 593
Garrison Dét Wainwright
Denwood (Alberta) T0B 1B0

B. Garrison Edmonton

OAP Cie Sout 1 Bon Svc
Bât 236
Garrison Edmonton
C.P. 10 500, succ. Forces
Edmonton (Alberta) T5J 4J5
edmsupplycoyinvoices@forces.gc.ca

C. 41 GBC Calgary

41 Bon Svc
4225, Crowchild Trail SW
Calgary (Alberta) T3E 1T8

*D'autres QMR de la région de Calgary, situés à un maximum de 50 km de la Base, peuvent également effectuer des commandes en vertu de cette offre à commandes.

D. BFC Suffield

G4 Approvisionnement (bureau demandeur)
BFC Suffield
C.P. 6000
Medicine Hat (Alberta) T1A 8K8
invoices@forces.gc.ca

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-18BM07/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-18BM07

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41042

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM100
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Adresse de livraison :
SCTM, Bât 322
BFC Suffield
Ralston (Alberta) T0J 2N0

E. BFC Shilo

Adresse du bureau demandeur :
Approvisionnement de la Base
BFC Shilo
C.P. 5000
Shilo (Manitoba) R0K 2A0

Adresse de livraison :
SCTM, bât C-101
BFC Shilo
Shilo (Manitoba) R0K 2A0

3. Livraison

Le MDN s'efforcera d'accorder autant de temps que possible entre le moment de la commande et celui de la livraison. Toutefois, lors des exercices, la livraison de certains produits est cruciale. Les fournisseurs doivent pouvoir livrer au moins 90 % des produits commandés dans les sept jours suivant la réception d'une commande. Les commandes en souffrance doivent être livrées dans les trois semaines suivant la commande.

4. Autres

Compte tenu de la nature des produits et de leur utilisation prévue, on demande que les commandes individuelles se limitent à 40 000 \$.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0127-18BM07/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-18BM07

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41042

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM100
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Les prix fermes sont en dollars canadiens, taxes applicables en sus, la destination FAB, y compris tous les frais écologiques, de livraison, de déchargement et de carburant, les taxes d'accise et les droits de douane du Canada, sont inclus. Les frais supplémentaires ne seront pas acceptés.

La TPS/TVH et les frais d'écologie et de dépôt doivent être présentés à titre d'articles articles sur toute facture.

Les prix unitaires fermes n'incluent pas la TPS; celle-ci est ajoutée sur la facture à titre d'article à la suite de commandes subséquentes.

L'offrant doit fournir des prix pour 12 des 14 articles figurant dans la liste des produits.

L'utilisation estimative indiquée vise uniquement à fournir un outil d'évaluation et est fondée seulement sur la meilleure estimation possible; elle ne reflète aucunement l'utilisation réelle prévue ni un engagement quelconque du Canada.

Les prix doivent être valides durant la période de l'offre à commandes.

Année 1 (du 1^{er} novembre 20u 31 octobre 2019)

Article	Description (le format des emballages ne doit pas varier de plus de 5 %)	Utilisation estimative	Prix	Prix calculé
1.	Écran solaire : sans PABA ni parfum, au moins FPS 45			
1a	Bouteille en plastique de 30 ml	2980	\$ /unité	\$
1b	Bouteille en plastique de 120 ml	12750	\$ /unité	\$
2	Désinfectant pour les mains : gel clair visqueux, minimum de 70 % d'alcool éthylique, avec revitalisant pour la peau, sans teinture, sans parfum, sans eau ou rinçage nécessaire.			
2a	Bouteille de plastique de 60 ml	1525	\$ /unité	\$
2b	Bouteille de plastique de 120 ml	5550	\$ /unité	\$
2c	Bouteille de plastique de 260 ml	550	\$ /unité	\$
2d	Bouteille de plastique de 473 ml	650	\$ /unité	\$
3	Crème à main : sans parfum			
3a	Bouteille/contenant de plastique de 50 ml	3125	\$ /unité	\$
3b	Bouteille/contenant de plastique de 450 ml	4550	\$ /unité	\$

4	Insectifuge – minimum de 25 % de DEET			
4a	Bouteille de plastique – vaporisateur à pompe de 50 ml	2310	\$ /unité	\$
4b	Bouteille de plastique – vaporisateur à pompe de 120 ml	6325	\$ /unité	\$
4c	Aérosol – 150 g	1700	\$ /unité	\$
5	Baume pour les lèvres – médicamenteux, avec un minimum de : 41 % de pétrole, 1 % de camphre, 0,6 % de menthol, 0,5 % de phénol; FPS entre 15 et 30			
5a	Tube de 3,5 g à 4,5 g	9000	\$ /unité	\$
6	Lingettes antibactériennes pour les mains et le visage, format de voyage			
6a	De 10 à 25 lingettes par paquet	2300	\$ /unité	\$
7	Poudre de talc pour les pieds (sans amiante)			
7a	De 50 g à 100 g	9250	\$ /unité	\$
	Prix évalué à l'offre – année 1	\$		

Différents produits facturés au prix publié de l'offrant, moins un rabais de ____ %. Si la case de la majoration ou du rabais est laissée vide, la valeur sera considérée comme 0 %.

Année 2 (1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020)

Article	Description (le format des emballages ne doit pas varier de plus de 5 %)	Utilisation estimative	Prix	Prix calculé
1.	Écran solaire : sans PABA ni parfum, au moins FPS 45			
1a	Bouteille en plastique de 30 ml	2980	\$ /unité	\$
1b	Bouteille en plastique de 120 ml	12750	\$ /unité	\$
2	Désinfectant pour les mains : gel clair visqueux, minimum de 70 % d'alcool éthylique, avec revitalisant pour la peau, sans teinture, sans parfum, sans eau ou rinçage nécessaire.			
2a	Bouteille de plastique de 60 ml	1525	\$ /unité	\$
2b	Bouteille de plastique de 120 ml	5550	\$ /unité	\$
2c	Bouteille de plastique de 260 ml	550	\$ /unité	\$
2d	Bouteille de plastique de 473 ml	650	\$ /unité	\$
3	Crème à main : sans parfum			
3a	Bouteille/contenant de plastique de 50 ml	3125	\$ /unité	\$
3b	Bouteille/contenant de plastique de 450 ml	4550	\$ /unité	\$

4	Insectifuge – minimum de 25 % de DEET			
4a	Bouteille de plastique – vaporisateur à pompe de 50 ml	2310	\$ /unité	\$
4b	Bouteille de plastique – vaporisateur à pompe de 120 ml	6325	\$ /unité	\$
4c	Aérosol – 150 g	1700	\$ /unité	\$
5	Baume pour les lèvres – médicamenteux, avec un minimum de : 41 % de pétrole, 1 % de camphre, 0,6 % de menthol, 0,5 % de phénol; FPS entre 15 et 30			
5a	Tube de 3,5 g à 4,5 g	9000	\$ /unité	\$
6	Lingettes antibactériennes pour les mains et le visage, format de voyage			
6a	De 10 à 25 lingettes par paquet	2300	\$ /unité	\$
7	Poudre de talc pour les pieds (sans amiante)			
7a	De 50 g à 100 g	9250	\$ /unité	\$
	Prix évalué à l'offre – année 2	\$		

Différents produits facturés au prix publié de l'offrant, moins un rabais de ____ %. Si la case de la majoration ou du rabais est laissée vide, la valeur sera considérée comme 0 %.

Année d'option 1 (1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021)

Article	Description (le format des emballages ne doit pas varier de plus de 5 %)	Utilisation estimative	Prix	Prix calculé
1.	Écran solaire : sans PABA ni parfum, au moins FPS 45			
1a	Bouteille en plastique de 30 ml	2980	\$ /unité	\$
1b	Bouteille en plastique de 120 ml	12750	\$ /unité	\$
2	Désinfectant pour les mains : gel clair visqueux, minimum de 70 % d'alcool éthylique, avec revitalisant pour la peau, sans teinture, sans parfum, sans eau ou rinçage nécessaire.			
2a	Bouteille de plastique de 60 ml	1525	\$ /unité	\$
2b	Bouteille de plastique de 120 ml	5550	\$ /unité	\$
2c	Bouteille de plastique de 260 ml	550	\$ /unité	\$
2d	Bouteille de plastique de 473 ml	650	\$ /unité	\$
3	Crème à main : sans parfum			
3a	Bouteille/contenant de plastique de 50 ml	3125	\$ /unité	\$
3b	Bouteille/contenant de plastique de 450 ml	4550	\$ /unité	\$

4	Insectifuge – minimum de 25 % de DEET			
4a	Bouteille de plastique – vaporisateur à pompe de 50 ml	2310	\$ /unité	\$
4b	Bouteille de plastique – vaporisateur à pompe de 120 ml	6325	\$ /unité	\$
4c	Aérosol - 150 g	1700	\$ /unité	\$
5	Baume pour les lèvres – médicamenteux, avec un minimum de : 41 % de pétrole 1 % de camphre, 0,6 % de menthol, 0,5 % de phénol; FPS entre 15 et 30			
5a	Tube de 3,5 g à 4,5 g	9000	\$ /unité	\$
6	Lingettes antibactériennes pour les mains et le visage, format de voyage			
6a	De 10 à 25 lingettes par paquet	2300	\$ /unité	\$
7	Poudre de talc pour les pieds (sans amiante)			
7a	De 50 g à 100 g	9250	\$ /unité	\$
	Prix évalué à l'offre – année d'option 1	\$		

Différents produits facturés au prix publié de l'offrant, moins un rabais de ____ %. Si la case de la majoration ou du rabais est laissée vide, la valeur sera considérée comme 0 %.

Année d'option 2 (1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022)

Article	Description (le format des emballages ne doit pas varier de plus de 5 %)	Utilisation estimative	Prix	Prix calculé
1.	Écran solaire : sans PABA ni parfum, au moins FPS 45			
1a	Bouteille en plastique de 30 ml	2980	\$ /unité	\$
1b	Bouteille en plastique de 120 ml	12750	\$ /unité	\$
2	Désinfectant pour les mains : gel clair visqueux, minimum de 70 % d'alcool éthylique, avec revitalisant pour la peau, sans teinture, sans parfum, sans eau ou rinçage nécessaire.			
2a	Bouteille de plastique de 60 ml	1525	\$ /unité	\$
2b	Bouteille de plastique de 120 ml	5550	\$ /unité	\$
2c	Bouteille de plastique de 260 ml	550	\$ /unité	\$
2d	Bouteille de plastique de 473 ml	650	\$ /unité	\$
3	Crème à main : sans parfum			
3a	Bouteille/contenant de plastique de 50 ml	3125	\$ /unité	\$
3b	Bouteille/contenant de plastique de 450 ml	4550	\$ /unité	\$

4	Insectifuge – minimum de 25 % de DEET			
4a	Bouteille de plastique – vaporisateur à pompe de 50 ml	2310	\$ /unité	\$
4b	Bouteille de plastique – vaporisateur à pompe de 120 ml	6325	\$ /unité	\$
4c	Aérosol - 150 g	1700	\$ /unité	\$
5	Baume pour les lèvres – médicamenteux, avec un minimum de : 41 % de pétrole, 1 % de camphre, 0,6 % de menthol, 0,5 % de phénol; FPS entre 15 et 30			
5a	Tube de 3,5 g à 4,5 g	9000	\$ /unité	\$
6	Lingettes antibactériennes pour les mains et le visage, format de voyage			
6a	De 10 à 25 lingettes par paquet	2300	\$ /unité	\$
7	Poudre de talc pour les pieds (sans amiante)			
7a	De 50 g à 100 g	9250	\$ /unité	\$
	Prix évalué à l'offre – année d'option 2	\$		

Différents produits facturés au prix publié de l'offrant, moins un rabais de ____ %. Si la case de la majoration ou du rabais est laissée vide, la valeur sera considérée comme 0 %.

Utilisation estimative par année (par emplacement)

Article	Edmonton	Wainwright	Shilo	Suffield	Calgary
Écran solaire 30 ml	<u>1200</u>	<u>800</u>	<u>0</u>	<u>580</u>	<u>400</u>
Écran solaire 120 ml	<u>8000</u>	<u>200</u>	<u>4000</u>	<u>150</u>	<u>400</u>
Désinfectant pour les mains 60 ml	<u>800</u>	<u>25</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>700</u>
Désinfectant pour les mains 120 ml	<u>3000</u>	<u>300</u>	<u>1500</u>	<u>50</u>	<u>700</u>
Désinfectant pour les mains 260 ml	<u>300</u>	<u>50</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>200</u>
Désinfectant pour les mains 473 ml	<u>250</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>200</u>	<u>200</u>
Crème à mains 50 ml	<u>3000</u>	<u>50</u>	<u>0</u>	<u>75</u>	<u>0</u>
Crème à mains 450 ml	<u>3000</u>	<u>50</u>	<u>1500</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Insectifuge – vaporisateur à pompe 50 ml	<u>1000</u>	<u>60</u>	<u>0</u>	<u>250</u>	<u>1000</u>
Insectifuge – vaporisateur à pompe 120 ml	<u>1200</u>	<u>300</u>	<u>4000</u>	<u>125</u>	<u>700</u>
Insectifuge – vaporisateur à pompe 150 g	<u>500</u>	<u>250</u>	<u>250</u>	<u>500</u>	<u>200</u>
Baume pour les lèvres	<u>1400</u>	<u>1500</u>	<u>5000</u>	<u>100</u>	<u>1000</u>
Lingettes pour le visage	<u>2000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>300</u>
Poudre pour les pieds	<u>7000</u>	<u>50</u>	<u>1500</u>	<u>0</u>	<u>700</u>

Prix estimatif total

Prix offert évalué – Année 1	\$
Prix offert évalué – Année 2	\$
Prix offert évalué – Année d'option 1	\$
Prix offert évalué – Année d'option 2	\$

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0127-18BM07/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-18BM07

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41042

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM100
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)